

Registre des délibérations - Délibération n° 03 : 20/03/2018

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2017 : BUDGET PRINCIPAL

L'an deux mille dix-huit, le Comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue s'est réuni à Arles le vingt mars à 9h30 sous la présidence de Monsieur Roland Chassain.

► **Étaient présents :**

- **Représentant du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur :** Cyril Juglaret
- **Représentants du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône :** Corinne Chabaud, Patricia Saez
- **Représentants des Communes :**
 - Commune d'Arles : Alain Dervieux, David Grzyb, Pierre Vétillart
 - Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Jean-Paul Gay
 - Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer : Christelle Aillet, Isabelle Henault, Roland Chassain, Roger De Murcia, Patrick Pac
- **Représentants des établissements publics :**
 - Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles : Didier Honoré
 - Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône : Bernard Arsac
 - Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Bouches-du-Rhône : Henri Rivas
 - Métropole Aix-Marseille-Provence : Aline Cianfarani
 - Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette : Nicolas Juan
 - Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bernard Arsac

► **Avaient donné pouvoir :**

Commune d'Arles : Nicolas Koukas à Alain Dervieux
Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Martial Alvarez à Jean-Paul Gay

► **Étaient absents-excuses :**

Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Mireille Benedetti, Pascale Licari, Jean-Marc Martin-Teissere
Conseil départemental des Bouches-du-Rhône : Bruno Genzana
Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Jérôme Bernard, Marc Minoretti
Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône : Bertrand Mazel
Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Bouches-du-Rhône : Jean-Marc Taieb
Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bruno Blohorn, Bertrand Mazel

► **Le Conseil de Parc était représenté par 13 membres**

► **Autres personnes présentes :**

Jacques Blondel, co-Président du Conseil scientifique et d'Éthique du Parc naturel régional de Camargue
Magali Touverey, Trésorerie de Saint-Rémy de Provence
Rémi Lingueglia, Direction du Développement des Territoires et de l'Environnement, Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur
Olivier Briand, chargé de mission « Grand delta et zones humides », Conseil départemental des Bouches-du-Rhône
Régis Vianet, Directeur général du Parc naturel régional de Camargue
Sophie Charitos, responsable de la gestion administrative et financière des espaces naturels, Parc naturel régional de Camargue
Cécile Héritier, assistante de Direction, Parc naturel régional de Camargue

En exercice	Nombre de membres	
	Présents et représentés	Votants
30	19	19

En exercice	Nombre de voix	
	En exercice	Votants
78	46	

Date de convocation 18/12/2017 RC - 694/695



Délibération n° 03 : 20/03/2018

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2017 : BUDGET PRINCIPAL

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L-2311-5 relatif à l'affectation du résultat de l'exercice ;

Vus le compte administratif et le compte de gestion 2017 pour le budget principal ;

Considérant que le solde entre les dépenses et les recettes réalisé en 2017 au budget principal en section de fonctionnement a donné lieu à un excédent de 22 788,72 € ;

Considérant les dépenses à couvrir en fonctionnement et en investissement ;

Il convient de se prononcer sur l'affectation du résultat comptable de l'exercice 2017 du budget principal.

Section de fonctionnement :

Excédent de fonctionnement cumulé 2017 : 139 541,56 €

Section d'investissement :

Résultat d'exécution cumulé	: 328 231,73 €
Solde des restes à réaliser	: - 604 602,77 €
Besoin de financement en investissement	: 276 371,04 €

La section d'investissement faisant apparaître un besoin de financement, il est proposé d'affecter 139 541,56 € euros à la couverture du besoin de financement du programme d'investissement (compte 1068) et de couvrir le solde par l'emprunt.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'assemblée :

1. Affecte le résultat de la section de fonctionnement à la couverture du besoin de financement, soit 139 541,56 € (compte 1068), et de couvrir le solde par l'emprunt.
2. Indique que ces sommes seront reprises au budget primitif 2018.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits



Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en Préfecture le **26 MARS 2018**
Et de l'affichage effectué le **26 MARS 2018**

Le Président,
Roland Chassain

